

Délibération

Accord de méthode

en vue de la création de la CCI Charente-Maritime

L'Assemblée Générale de la CCI Rochefort et Saintonge régulièrement réunie au siège de l'établissement public, le 29 juin 2017, sous la Présidence de Hervet Fauchet, Président en exercice, le quorum étant atteint,

Vu l'article L711-1 du Code de Commerce (Loi n°2010-853 du 23 juillet 2010 - art. 2) qui précise notamment que « Les chambres de commerce et d'industrie territoriales sont créées par décret sur la base du schéma directeur mentionné au 2° de l'article L. 711-8. L'acte de création fixe la circonscription de la chambre et son siège ainsi que la chambre de commerce et d'industrie de région à laquelle elle est rattachée. Toute modification est opérée dans les mêmes formes. (...) Les chambres de commerce et d'industrie territoriales qui le souhaitent peuvent s'unir en une seule chambre dans le cadre des schémas directeurs mentionnés au 2° de l'article L. 711-8 » (...)

Vu le schéma directeur de la chambre de commerce et d'industrie de région Poitou-Charentes approuvé par Arrêté ministériel du 18 juillet 2014 (NOR : ERNI1416236A)

Vu le Décret n°2016-427 du 11 avril 2016 portant création de la chambre de commerce et d'industrie de région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Vu la délibération de l'Assemblée générale de la CCI Rochefort et Saintonge du 26 février 2015 autorisant le Président à mener les études et audits nécessaires et à créer la commission mixte de rapprochement

Considérant qu'après 5 réunions de ladite Commission Mixte de Rapprochement, il a été acté que la fusion ne pouvait pas aboutir pour les élections consulaires générales de l'automne 2016

Considérant le projet d'accord de méthode proposé par le Président après négociation avec le Président de la CCI La Rochelle qui a été adressé aux membres de l'assemblée générale par voie dématérialisée le 22 juin 2017

Considérant que le même projet d'accord de méthode sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale de la CCI La Rochelle

Décide :

D'autoriser le Président à signer l'accord de méthode en vue de la création de la CCI Charente-Maritime avec le Président de la CCI La Rochelle

CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 29 juin 2017, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice	32
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum	17
Nombre de membres élus présents	26
Nombre de votants	26
Nombre de voix POUR	26
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

 Pascale Stransky Secrétaire de séance	 Hervé Fauchet Président
---	--